



Réunion de la Conférence interparlementaire pour la PESC (politique étrangère et de sécurité commune) et la PSDC (politique de sécurité et de défense commune) du Conseil de l'Europe

« Le changement climatique dans le contexte de la sécurité »

Intervention de Monsieur Camille Gira, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures

Luxembourg, le 6 septembre 2015

Messieurs les Présidents (Mars Di Bartolomeo, Henri Kox et Elmar Brok)

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de féliciter les organisateurs d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion. Il n'y a pas de doute que le dérèglement climatique constitue non seulement un risque pour l'environnement, mais aussi pour les populations, les Etats et le système international.

Le changement climatique constitue un défi de portée mondiale. Ce défi doit être relevé par une action commune qui doit inclure également les aspects de sécurité et les flux migratoires.

Selon le Conseil norvégien pour les réfugiés, une organisation indépendante spécialisée dans l'aide d'urgence, le monde enregistre déjà trois fois plus de personnes déplacées pour des raisons climatiques que de réfugiés pour cause de

conflits armés. S'y ajoute que le Programmes des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ, UNEP) estime qu'il y aura 50 millions de réfugiés climatiques en Afrique en 2060.

Comme l'a noté par ailleurs noté le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport présenté suite à l'adoption le 3 juin 2009 par l'Assemblée générale de la résolution relative aux répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité, il faut considérer les changements climatiques comme un multiplicateur de menace (« threat multiplier ») qui renforce les tendances, les tensions et les instabilités existantes.

Dans ce contexte il y a lieu de rappeler que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a déjà traité à plusieurs reprises la question de la problématique des changements climatiques et les menaces y découlant en matière de sécurité globale, le Luxembourg ayant intervenu lors de la réunion récente du 29 juin sous format ouvert aux non-membres du Conseil de Sécurité. Dans le contexte des aspects de sécurité liés aux changements climatiques il y a lieu de citer les menaces traditionnelles, en particulier de graves inondations et des sécheresses prolongées, mais aussi de nouvelles menaces telles que la perte de territoire par suite de l'élévation du niveau de la mer, en particulier dans les petits Etats insulaires.

Le Luxembourg partage fortement la position qu'il importe de tenir compte des implications sécuritaires des changements climatiques dans les réflexions en matière de politique climatique, en particulier si nous voulons nous attaquer aux causes profondes des conflits pour mieux prévenir les crises, d'autant plus que le changement climatique menace souvent les Etats et les régions déjà fragiles et exposés aux conflits.

Pour ce qui est de l'action du Luxembourg, notre pays s'efforce de répondre aux effets des changements climatiques et va annoncer sous peu ses engagements financiers jusqu'à 2020 qui sont additionnels aux moyens mis en œuvre pour notre aide publique au développement, qui atteint 1% du revenu national brut.

Dans un souci permanent de cohérence des politiques, le Luxembourg intègre depuis plusieurs années les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de façon systématique dans ses programmes de coopération au développement.

En conclusion, il faut agir maintenant. Cette année peut être une année clef vers un monde plus équitable, plus juste et plus sûr. Je suis convaincu qu'un accord sur les objectifs de développement durable et l'accord juridiquement contraignant et dynamique que nous sommes amenés à adopter en décembre à Paris devront fournir non seulement un signal clair, mais aussi les réponses à nos préoccupations en matière de sécurité.

Je vous remercie pour votre attention.